## Annexe des revenus et des taux d'escompte du programme d'aide financière de BJC

Tableau I : Niveaux de revenu familial pour l'aide financière					
Taille de la famille	100% FPL	150% FPL	200% FPL	250% FPL	300% FPL
1 personne	\$11,770	\$17,655	\$23,540	\$29,425	\$35,310
2 personnes	\$15,930	\$23,895	\$31,860	\$39,825	\$47,790
3 personnes	\$20,090	\$30,135	\$40,180	\$50,225	\$60,270
4 personnes	\$24,250	\$36,375	\$48,500	\$60,625	\$72,750
5 personnes	\$28,410	\$42,615	\$56,820	\$71,025	\$85,230
6 personnes	\$32,570	\$48,855	\$65,140	\$81,425	\$97,710
7 personnes	\$36,730	\$55,095	\$73,460	\$91,825	\$100,000
8 personnes	\$40,890	\$61,335	\$81,780	\$100,000	\$100,000

Taille de la famille : Pour chaque membre de famille supplémentaire au-delà de 8 personnes, ajouter \$4160 au revenu. Les patients ayant un revenu familial supérieur à \$100.000 par an ne peuvent pas bénéficier de l'aide financière indépendamment de la taille de leur famille.

FPL: « Le seuil de pauvreté fédéral » est déterminé annuellement par le département des services de santé et humains des USA.

Tableau II : Montant de l'escor	mpte et de la responsabilité du patient
i abicau ii . Wioiitaiit ac i escoi	inple et de la responsabilite du patient

Revenu familial du					
patient :	Moins que 100% FPL	101-150% FPL	151-200% FPL	201-250% FPL	251-300% FPL
L'escompte du patient					
:	100%	95%	90%	80%	75%
					Ticket
		Ticket modérateur	Ticket modérateur +		modérateur +
Le patient paye :	0%	+ 5%	10%	Ticket modérateur + 20%	25%

Le patient paye.	0/6	T 3/0	10%	ricket illouerateur + 20%	23/0
Ticket modérateur :					
Hôpitaux		Groupe mé	dical de BJC	Services de soins à don	nicil
		Consultation en			
Hospitalisé :	\$300 par séjour	cabinet :	\$50 par visite	Soins à domicile :	\$50 par visite
		Intervention		Traitement	
Patient en		médicale en		intraveineux à domicile	
ambulatoire	\$25 par visite	cabinet :	\$75 par visite	:	\$50 par visite
Urgence :	\$100 par visite	Visite d'hospitalisé :	\$100 par séjour	Équipement médical :	\$25 par pièce
		Visite de patient			
Thérapie :	\$10 par visite	ambulatoire :	\$25 par visite		
Assistance financière catastrophique					

## **Illinois Hospital Uninsured Discount Act**

(SEULEMENT pour résidents de l'Illinois non assurés à Alton Memorial)				
Taille de famille	200% FPL	600% FPL		
1 personne	\$23,540	\$70,620		
2 personnes	\$31,860	\$95,580		
3 personnes	\$40,180	\$120,540		
4 personnes	\$48,500	\$145,500		
5 personnes	\$56,820	\$170,460		
6 personnes	\$65,140	\$195,420		
7 personnes	\$73,460	\$220,380		
8 personnes	\$81,780	\$245,340		

Taille de famille : Pour chaque membre de famille supplémentaire au-delà de 8 personnes, ajouter \$4160 au revenu.

Les patients qui ont été inscrits dans les programmes suivants au cours des six derniers mois automatiquement qualifient pour l'aide financière de BJC : WIC, SNAP, Illinois Free Lunch and Breakfast Program, LIHEAP et toute autre bourse d'aide médicale.

FPL : « Le seuil de pauvreté fédéral » est déterminé annuellement par le département des services de santé et humains des USA.

## Tableau IV : Quantité d'escompte et de responsabilité patiente (résidents non assurés de l'Illinois au mémorial d'Alton SEULEMENT)

Revenu familial du patient		
:	Moins de 200% FPL	201-600% FPL
		135% du coût par
L'escompte du patient :	100%	rapport aux frais
		Ticket modérateur +
Le patient paye :	0%	part non remboursable

## Ticket modérateur :

Hôpital de Alton Hospitalisé: Le moindre des frais ou \$300 par séjour Patient en ambulatoire: Le moindre des frais ou \$300 par visite Urgence: Le moindre des frais ou \$300 par visite Thérapie (PT/OT/Parole): Le moindre des frais ou \$300 par visite

Assistance financière catastrophique

Dans le cas d'un événement médical catastrophique, on accordera de l'aide aux patients qui d'habitude ne bénéficieraient pas d'aide financière. Dans ces circonstances particulières, la responsabilité de paiement du patient ne dépassera pas 25 pour cent du revenu annuel familial. En outre, la responsabilité financière d'un patient qualifiant pour l'aide financière sera limitée à 25 pour cent de revenu annuel familial pour toute période de 12 mois.

Les patients doivent informer l'hôpital des visites suivantes au cours d'une période de 12 mois afin de recevoir l'aide financière catastrophique.

Dans le cas d'un événement médical catastrophique, on accordera de l'aide aux patients qui d'habitude ne bénéficieraient pas d'aide financière. Dans ces circonstances particulières, la responsabilité de paiement du patient ne dépassera pas 25 pour cent du revenu annuel familial. En outre, la responsabilité financière d'un patient qualifiant pour l'aide financière sera limitée à 25 pour cent de revenu annuel familial pour toute période de 12 mois.

Les patients doivent informer l'hôpital des visites suivantes au cours d'une période de 12 mois afin de recevoir l'aide financière catastrophique.